

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue par voie de visioconférence le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-06-116

**A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2020-06-117

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

A) Constatation du quorum

A.1 Séance du conseil à huis clos

B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse

C) Adoption de l'ordre du jour

- D) **Adoption du procès-verbal**
  - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Personne salariée temporaire au poste de journalier opérateur
  - H.2 Prêt temporaire – Règlement numéro 954 – Travaux rue De Lévis et section de la rue De Vaudreuil
  - H.3 Poste de contremaître du service des travaux publics
  - H.4 Recrutement d'un contremaître au service des travaux publics / Nomination d'un comité de sélection
  - H.5 Demande d'appui à l'initiative citoyenne / Besoins de médecins – Pôle Berthier
  - H.6 Programme d'aide à la voirie locale – Année 2020
  - H.7 Réouverture de la bibliothèque
  - H.8 Coordinatrice à la bibliothèque / Addenda modifiant la date d'entrée en poste prévue au contrat de travail
  - H.9 Camp de jour en contexte du COVID-19 / Saison 2020
  - H.10 Acquisition de compteurs d'eau / Appel d'offres sur invitation
  - H.11 Achat d'une pompe silencieuse diesel Godwin
  - H.12 Rôle triennal 2021-2022-2023 / Mandat pour effectuer l'équilibrage
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
  - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
- L) **Adoption de règlements**
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2020-06-118

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-119

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-04 et 2020-05 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 312 024,23 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-120

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-05 » représente les dépenses encourues en mai 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mai 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 43 794,04 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 28 mai 2020 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2020-06-121

**H.1 PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT le recrutement d'une personne salariée temporaire au poste de journalier opérateur du service des travaux publics autorisé en vertu de la résolution 2020-04-084;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D'entériner l'engagement de Monsieur Marc Peterson au poste de journalier opérateur à titre de personne salariée temporaire pour la période débutant le 19 mai 2020 et se terminant le 12 septembre 2020 et ce, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-122

**H.2 PRÊT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 954 – TRAVAUX RUE DE LÉVIS ET SECTION DE LA RUE DE VAUDREUIL**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 954 décrétant une dépense maximale de 2 444 501 \$ et un emprunt maximal de 2 444 501 \$ pour effectuer des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil;

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement numéro 954 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut emprunter temporairement jusqu'à 100 % du montant autorisé d'un règlement d'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un prêt temporaire au montant maximal de 2 444 501 \$ auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray afin d'acquitter les dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 954.

D'autoriser la mairesse Suzanne Nantel et la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe Karyne Tremblay à signer conjointement tous les documents relatifs à l'égard de l'emprunt temporaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-123

**H.3 POSTE DE CONTREMAÎTRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 11 mai 2020 provenant de Monsieur Jean Longpré annonçant qu'il quittait ses fonctions au poste de contremaître du service des travaux publics en raison de la réception d'une offre d'emploi dans une autre organisation;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

De confirmer la terminaison d'emploi le 22 mai 2020 de Monsieur Jean Longpré.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-124

H.4

**RECRUTEMENT D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS /  
NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement d'un contremaître au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M<sup>me</sup> Suzanne Nantel, mairesse
- M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, directrice générale et greffière
- M-Denis Darveau, conseiller municipal

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-125

H.5

**DEMANDE D'APPUI À L'INITIATIVE CITOYENNE / BESOINS DE MÉDECINS –  
PÔLE BERTHIER**

CONSIDÉRANT que le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a été formé pour promouvoir la venue de médecins sur le territoire;

CONSIDÉRANT la lettre d'appui datée du 18 mars 2020 émise par le comité des usagers du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT les deux mille cinquante-deux appuis reçus par le biais d'une pétition électronique et des quatre mille trois cent quarante-six signatures d'une pétition écrite;

CONSIDÉRANT que la rencontre avec les autorités du CISSS de Lanaudière prévue le 27 mars 2020 a été reportée à une date indéterminée en raison de la pandémie actuelle;

CONSIDÉRANT que la clinique GMF Berthier-St-Jacques est en manque criant de médecins en raison des départs à la retraite et des futurs départs prévus;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, six (6) médecins pratiquaient à la clinique de Berthierville et qu'il y en a déjà eu onze (11) pour desservir la population;

CONSIDÉRANT que dans un proche avenir, il n'y aura qu'un seul médecin pour desservir une population de 15 754 citoyens;

CONSIDÉRANT le profil démographique de la population du territoire concerné;

CONSIDÉRANT que la première priorité de la Table de concertation AGIR pour mieux vivre dans d'Autray du pôle Berthier est l'accès aux soins de santé, priorité qui sera transmise à la Table des préfets de Lanaudière pour établir un plan d'action;

1<sup>er</sup> juin 2020

CONSIDÉRANT que plus de quatre mille patients ont dû s'inscrire sur la liste d'attente de patients-orphelins suite au départ récent de deux (2) médecins et que d'autres devront s'y inscrire suite à aux prochains départs à court terme;

CONSIDÉRANT que le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a acheminé une copie desdites pétitions à la ministre du Tourisme et députée du comté de Berthier, Mme Caroline Proulx, à la ministre de la Santé, Mme Danielle McCann, au ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon et au directeur du CISSS de Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

QUE la Ville de Berthierville, soucieuse du bien-être de sa population, appuie l'initiative du regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier afin que des actions concrètes soient posées pour assurer la présence de nouveaux médecins dans le pôle Berthier.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-126

**H.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux majeurs sont devenus nécessaires afin de réparer adéquatement le réseau routier municipal et ainsi, en limiter la détérioration;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville prévoit exécuter certains travaux de voirie au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)* permettant de réduire la charge fiscale des contribuables;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la directrice générale et greffière à déposer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le formulaire de demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*, en y identifiant les rues Saint-Viateur et Giroux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-127

**H.7 RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a annoncé le 22 mai dernier l'autorisation pour la réouverture des bibliothèques publiques à compter du 29 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux municipalités de décider de réouvrir ou non leur bibliothèque tout en appliquant l'ensemble des mesures à mettre en place en contexte du COVID;

1<sup>er</sup> juin 2020

CONSIDÉRANT que la situation évolue rapidement générant le changement des mesures imposées par la Direction de la santé publique qui entraîne l'investissement de temps et d'énergie pour repenser le prêt des livres pour trois ou quatre semaines à raison d'une ou deux journées par semaine;

CONSIDÉRANT que la quasi-totalité de l'équipe de bénévoles fait partie de la population à risque de développer des complications en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est fermée pendant deux semaines à l'été;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

De retarder l'ouverture de la bibliothèque municipale à une date ultérieure suite à une analyse de la situation réalisée au cours du mois de juillet 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-128

**H.8 COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / REPORT DE LA DATE D'ENTRÉE EN POSTE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-03-056, le contrat de travail de Madame Sylvie Francis, nommée au poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale, prévoyait la date du début d'emploi le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-04-088, la date d'entrée en fonction de Madame Francis avait été reportée au 15 juin 2020 tenant compte des mesures imposées en contexte du COVID-19;

CONSIDÉRANT le courriel daté du 28 mai 2020 provenant de Madame Francis confirmant son acceptation de reporter la date d'entrée en fonction au 10 août 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

De reporter la date d'entrée en fonction de Madame Sylvie Francis au poste de coordonnatrice de la bibliothèque au 10 août 2020.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'addenda modifiant le contrat d'engagement signé le 4 mars 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-129

**H.9 CAMP DE JOUR EN CONTEXTE DU COVID-19 / SAISON 2020**

CONSIDÉRANT qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, le gouvernement a donné l'autorisation le 21 mai 2020 pour l'ouverture des camps de jour conditionnellement au respect des règles émises par la Direction nationale de la santé publique pour prévenir la transmission de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux municipalités de décider d'offrir ou non le service de camp de jour avec les nombreux défis générés par la situation exceptionnelle;

1<sup>er</sup> juin 2020

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les directives adoptées en vertu de la résolution 2020-03-073 afin de répondre aux mesures exigées par la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'offrir le service du camp de jour municipal sans service de garde aux familles demeurant à Berthierville du 29 juin au 14 août 2020 représentant sept (7) semaines et ce, cinq (5) jours par semaine de 9 heures à 16 heures.

De fixer le nombre maximal d'inscriptions à 68 enfants par semaine conditionnellement au respect des ratios de groupe d'âge et des règles imposés par la Direction de la santé publique.

D'adopter la politique de priorisation des inscriptions, à savoir :

- Priorité 1 : Famille dont les deux parents travaillent;
- Priorité 2 : Famille dont un des deux parents travaillent;
- Priorité 3 : Autre famille demeurant à Berthierville.

D'annuler le programme Accès-Loisirs tenant compte que l'objectif du programme est d'offrir gratuitement des places restantes; ce qui ne sera pas le cas dans le contexte actuel;

D'offrir le service d'inscription à la semaine pour la saison 2020 afin de desservir le plus grand nombre possible de familles dans ce contexte exceptionnel.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-130

**H.10 ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a avisé la Ville de Berthierville, par son courriel daté du 20 décembre 2018, que l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions « ICI »), les immeubles mixtes, les immeubles municipaux et sur un échantillon au nombre de 60 immeubles résidentiels est requise;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-12-351 ayant pour objet l'engagement de la Ville de Berthierville à réaliser les démarches à l'égard de l'installation des compteurs d'eau exigée par le MAMH dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 29 mai 2020 émise par la firme Tetra Tech QI inc. indiquant des entreprises fournissant des compteurs d'eau;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard de la fourniture de compteurs d'eau auprès des fournisseurs identifiés à la recommandation datée du 29 mai 2020 de la firme Tetra Tech QI inc., à savoir :



- Compteurs Lecomte;
- Les Compteurs d'eau du Québec;
- Tekno Nouvelle Technologie

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-131

**H.11 ACHAT D'UNE POMPE SILENCIEUSE DIÉSEL GODWIN**

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, les crues des eaux printanières nécessitent la location de pompes pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que la location occasionne des frais onéreux et récurrents d'une année à l'autre en plus de composer avec la disponibilité limitée de cet équipement en ces périodes critiques;

CONSIDÉRANT l'offre de prix datée du 11 mai 2020 de la firme Location d'équipement Battlefield QM pour une pompe silencieuse diésel GODWIN 6 pouces;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'achat d'une pompe silencieuse diésel 6 pouces GODWIN incluant les accessoires auprès de la compagnie Location d'équipement Battlefield QM pour une dépense n'excédant pas 74 500 \$ toute taxes incluses.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté au montant net de ladite dépense.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-132

**H.12 RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023 / MANDAT POUR EFFECTUER L'ÉQUILIBRATION**

CONSIDÉRANT que le rôle triennal 2018-2019-2020 prend fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la dernière équilibrage du rôle triennal a été réalisée en 2011 en vue du rôle 2012-2013-2014;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 19 mai 2020 déposée par la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour effectuer l'équilibrage du rôle triennal 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

De confirmer à la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. ainsi qu'à la MRC de D'Autray l'acceptation de la Ville de Berthierville de procéder à l'équilibrage du rôle triennal 2021-2022-2023 au montant global de 31 654 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**I) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Aucun dépôt de documents pour la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020**

**J) RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois d'avril 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mai 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de mai 2020

**K) AVIS DE MOTION**

2020-06-133

**K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Denis Perreault qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Denis Perreault.

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- **Aucun règlement**

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

- **Aucune affaire nouvelle**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la séance tenue à huis clos, la population est invitée à poser leurs questions par courriel.

2020-06-134

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

1<sup>er</sup> juin 2020

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel  
Mairesse

---

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel  
Mairesse